



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 12 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à huis clos par téléconférence ce 12 juillet 2021.

Sont présents par Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
téléconférence : Madame la conseillère Julie Guilbeault
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district n° 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec présent également par téléconférence

Sont aussi présents par Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier
téléconférence : Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
général adjoint, Martin Careau
Madame la greffière adjointe par intérim, Mélanie Côté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2021

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Lecture et dépôt : Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe

4.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance du 28 juin 2021

4.3 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1549-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 580 000 \$ pour la reconstruction d'une section de la route Montcalm à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entre les numéros civiques 107 et 146, la mise en place d'un nouveau ponceau à proximité du numéro civique 299 et la reconstruction d'un ponceau à proximité du numéro civique 239

4.4 Nouveaux emprunts temporaires

4.5 Dépôt du rapport de transferts budgétaires

4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers

4.7 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Adoption d'un second projet de règlement : aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 relativement aux zones 145-H et 162-H et le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 concernant les intersections des rues et la largeur des îlots.

5.2 Nomination : Rosalie Laroche, directrice adjointe au Service d'urbanisme

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Autorisation d'embauche : Préposé à l'entretien ménager



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- 7.2 Autorisation : Acquisition du lot 4 368 896 sur la rue Laurentienne
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Avance de fonds : Fondation médicale de la Jacques-Cartier
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Renouvellement d'embauche : Brigadières scolaires
- 9.2 Retrait au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Caserne satellite
- 9.3 Réouverture de la salle d'entraînement : Poste incendie
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de dépenses : Livres jeunesse 2020-2021
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Autorisation : Remboursement d'une indemnité à la Mutuelle des municipalités du Québec
- 11.2 Autorisation de signature de l'acte notarié : Servitude pour la construction d'un trottoir et d'un mur de soutènement (avenue des Catherine)
- 11.3 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour des travaux de voirie sur la route Grand-Capsa et sur le Vieux Chemin
- 11.4 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour des travaux de voirie sur la route Grand-Capsa et sur le Vieux Chemin
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par téléconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 24 mars 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Les personnes présentes par téléconférence peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

278-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

279-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE ET DÉPÔT : RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le maire Pierre Dolbec donne lecture et dépose, à l'intention des citoyens, son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Ce rapport sera diffusé à toutes les adresses sur le territoire de la municipalité comme le prévoit l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE DU 28 JUIN 2021

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné Marcel Grenier, directeur général et greffier, dépose un procès-verbal de correction rectifiant une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis.

La correction est la suivante :

Le titre de la résolution numéro 269-2021 est inscrit de la façon suivante :
Adoption du Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 41 000 \$ pour les services professionnels en lien avec le réseau d'égout et les travaux de modification au poste de pompage PPE-1B afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 7 500 \$ en enlevant la section « travaux de modification au poste de pompage PPE-1B »

Or, nous devrions lire :

Adoption du Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 41 000 \$ pour les services professionnels en lien avec le réseau d'égout et les travaux de modification au poste de pompage PPE-1B afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 7 500 \$ en enlevant la section « travaux de modification au poste de pompage PPE-1B »

J'ai dûment modifié en conséquence, le titre du règlement et celui de la résolution numéro 269-2021.

Signé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 6 juillet 2021

Marcel Grenier
Directeur général et greffier

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1549-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 580 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE MONTCALM À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 107 ET 146, LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 299 ET LA RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 239

La greffière adjointe par intérim, madame Mélanie Côté, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1549-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 580 000 \$ pour la reconstruction d'une section de la route Montcalm à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entre les numéros civiques 107 et 146, la mise en place d'un nouveau ponceau à proximité du numéro civique 299 et la reconstruction d'un ponceau à proximité du numéro civique 239 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Elle certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1549-2021 est de 5696;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 581;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

280-2021 NOUVEAUX EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU que le règlement 1535-2021 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 190 000 \$, le règlement 1536-2021 une somme n'excédant pas 530 000 \$, le règlement 1539-2021 une somme n'excédant pas 525 000 \$ et le règlement 1542-2021 une somme n'excédant pas 3 690 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1535-2021, 1536-2021, 1539-2021 et 1542-2021;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

ATTENDU que l'article 567.2 de *la Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière adjointe Émilie Juneau, en date du 7 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 190 000 \$ pour le règlement 1535-2021, 530 000 \$ pour le règlement 1536-2021, 525 000 \$ pour le règlement 1539-2021 et 3 690 000 \$ pour le règlement 1542-2021, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec ou en son absence ou incapacité d'agir, madame la mairesse suppléante Nathalie Laprade, ainsi que madame la trésorière Julie Cloutier à signer les billets.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose le rapport de transferts budgétaires, préparé par madame la trésorière adjointe Émilie Juneau, réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière adjointe Émilie Juneau, pour la période se terminant le 6 juillet 2021, laquelle comprend 77 commandes au montant de 62 414,47 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière adjointe Émilie Juneau, pour la période se terminant le 30 juin 2021, laquelle totalise la somme de 1 297 382,48 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

281-2021

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 RELATIVEMENT AUX ZONES 145-H ET 162-H ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 CONCERNANT LES INTERSECTIONS DES RUES ET LA LARGEUR DES ÎLOTS

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 14 juin 2021;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-241-2021 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2021;

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue entre le 18 juin et le 2 juillet 2021 conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 remplaçant toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens dans le cadre du processus décisionnel du conseil de la Ville;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 relativement aux zones 145-H et 162-H et le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 concernant les intersections des rues et la largeur des îlots.

Projet de règlement numéro SPR-246-2021

ARTICLE 1. Le présent projet de règlement est intitulé :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE :

- Autoriser la classe d'usage « Hc : Unifamiliale jumelée » dans la zone 145-H;
- Modifier les normes d'implantation relativement aux marges de recul latérales pour l'habitation de type jumelé dans la zone 145-H;
- Modifier le coefficient d'occupation du sol prescrit dans la grille de spécifications de la zone 162-H.

ET AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 AFIN DE :

- Modifier le 5^e alinéa de l'article 3.1.3 concernant la distance entre les intersections sur les rues locales et collectrices;
- Modifier l'article 3.2 concernant les îlots.

ARTICLE 2. Les grilles des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 reproduites sous la cote « Annexe 2 » du règlement de zonage numéro 1259-2014 sont modifiées de la manière suivante :

- La grille des spécifications de la zone « 145-H » est modifiée afin d'ajouter le symbole « O » devant l'expression « Hc : Unifamiliale



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

jumelée », l'expression « N11 » est ajoutée à la ligne « Notes » et dans la section « Règlement de lotissement », dans le groupe d'usage « Habitation », devant la classe « Hc », l'expression « 10 m/27m/NIL » est ajoutée ;

- La grille des spécifications de la zone « 162-H » est modifiée afin de remplacer le coefficient d'occupation du sol par la valeur « 0,50 ».

Copie conforme des grilles des spécifications, après avoir été paraphées par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification sont jointes au présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 3. La section « Notes aux règlements et faisant partie intégrante des grilles de spécifications » est modifiée de façon à ajouter, après la « Note 10 », la note suivante :

« Note 11 Nonobstant l'article 4.2.6, la marge de recul latérale minimale applicable pour les habitations de type jumelé correspond à 3 mètres.

ARTICLE 4. L'article 3.1.3 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 est modifié de la façon suivante :

- Remplacer le 5^e alinéa de l'article 3.1.3 par la phrase suivante :
« Les intersections sur les rues locales et collectrices doivent être distantes d'au moins 54 mètres (voir le croquis 3). »
- Modifier le croquis 3 de l'article 3.1.3.

Cette modification est illustrée au présent règlement à l'annexe B.

ARTICLE 5. L'article 3.2 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 est modifié de la façon suivante :

- Abroger l'article 3.2.1 et le remplacer par l'article suivant :

« **3.2.1 Longueur**

Une rue locale ne doit jamais avoir un segment de plus de 500 mètres de long sans qu'il y ait une rue ou un passage piétonnier d'une largeur minimale de 5 mètres assurant un accès direct à une rue voisine. »

- Ajouter l'article 3.2.3 suivant, à la suite de l'article 3.2.2 :

« **3.2.3 Largeur**

La largeur des îlots destinés à la construction d'habitation doit être suffisante pour permettre deux rangées de lots adossés ; cette largeur doit correspondre à au moins deux (2) fois la profondeur minimale des lots. »



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12 JUILLET 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

282-2021

NOMINATION : ROSALIE LAROCHE, DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE D'URBANISME

ATTENDU que le contrat de travail de la conseillère en urbanisme est venu à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU que les rencontres de négociation entre le directeur général et greffier Marcel Grenier, le directeur du Service d'urbanisme Pascal Bérubé et madame Rosalie Laroche ont conduit les parties à un accord de principe pour un nouveau contrat couvrant les années 2019 à 2025.

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 8 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le changement de titre de la conseillère en urbanisme pour celui de directrice adjointe au Service d'urbanisme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver l'entente de principe qui servira à la préparation de l'addenda au contrat du personnel de direction.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à procéder à la signature de l'addenda au contrat pour les années 2021 à 2025, plus le salaire rétroactif des années 2019 et 2020.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-610-00-141 (Salaire).

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

283-2021

AUTORISATION D'EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien ménager;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée et que des entrevues ont été effectuées;

ATTENDU que ce poste prévoit un horaire de 24 heures par semaine;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 6 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Gilles Desgagnés au poste de préposé à l'entretien ménager. L'employé est classifié à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

Les conditions de travail sont déterminées au contrat de travail des employés cols bleus. Conformément audit contrat de travail, l'employé est soumis à une période de probation de 6 mois.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 236-2021.

ADOPTÉE

284-2021

AUTORISATION : ACQUISITION DU LOT 4 368 896 SUR LA RUE LAURENTIENNE

ATTENDU que le programme d'immobilisations 2021 prévoit l'acquisition du lot 4 368 896 sur la rue Laurentienne;

ATTENDU que l'acquisition de ce terrain permettra, d'aménager un lien piétonnier entre la rue Laurentienne et la rue François-Bertrand;

ATTENDU la recommandation de la commission sur les Services techniques;

ATTENDU que la propriétaire, madame Lyse Paquet, est d'accord pour céder son terrain à la Ville à un prix de 20 000 \$;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 8 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le contrat pour l'acquisition du lot 4 368 896.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater l'étude Boilard Renaud notaires pour la préparation du contrat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

285-2021

AVANCE DE FONDS : FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la Fondation médicale de la Jacques-Cartier a mis sur pause ses activités de financement, lesquelles lui sont nécessaires pour réaliser ses objectifs;

ATTENDU que les activités de la fondation reprendront en septembre prochain avec la tenue du tournoi-bénéfice de golf présidé par monsieur le maire Pierre Dolbec;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'avancer la somme de 8 000 \$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, d'ici la présentation du tournoi-bénéfice, afin de lui permettre de bénéficier des liquidités nécessaires pour maintenir son aide à Gestion Santé Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la somme avancée sera remboursée à même les profits nets du tournoi-bénéfice;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 8 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'avancer la somme de 8 000 \$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, remboursable au cours du présent exercice financier de la Ville.

Madame la conseillère Julie Guilbeault a voté contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

SÉCURITÉ PUBLIQUE

286-2021

RENOUVELLEMENT D'EMBAUCHE : BRIGADIÈRES SCOLAIRES

ATTENDU que, par sa résolution numéro 404-2020, ce conseil a autorisé un projet pilote de brigadier scolaire pour l'école primaire Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'embauche des brigadières scolaires a été autorisée par la résolution 450-2020;

ATTENDU que le Service de protection contre les incendies a supervisé le travail des employées et s'est montré très satisfait de leur service;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de renouveler l'embauche de madame Julie Wiseman à titre de brigadière scolaire et de madame Nicole Hamel pour agir à titre de remplaçante de Madame Wiseman.

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 7 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de renouveler l'embauche de mesdames Julie Wiseman et Nicole Hamel au salaire prévu à la grille salariale en vigueur des occasionnels pour l'année scolaire 2021-2022.

ADOPTÉE

287-2021

RETRAIT AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : CASERNE SATELLITE

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 9 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil demande à la MRC de La Jacques-Cartier de modifier le plan de mise en œuvre prévu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de celle-ci afin de retirer la construction d'un poste satellite à Lac-Saint-Joseph;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que cette action a été remplacée par l'aménagement de deux réservoirs souterrains à Lac-Saint-Joseph puisque, de l'avis des trois villes participantes à l'entente intermunicipale incendie, cette action offre une meilleure protection que la construction de la caserne satellite, compte tenu des délais d'intervention et de la nécessité de disposer d'une réserve d'eau suffisante à l'extrémité du territoire desservi.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que cette demande de modification n'affecte pas les objectifs de protection prévus au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2016-2021 en ne constituant ni une réduction de service ou une diminution de la protection contre l'incendie.

ADOPTÉE

288-2021

RÉOUVERTURE DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT : POSTE INCENDIE

ATTENDU la résolution numéro 238-2021 adoptée le 14 juin 2021 par le conseil municipal;

ATTENDU la lettre du 30 juin 2021 d'un pompier;

ATTENDU la lettre du 6 juillet 2021 signée par le directeur général et greffier;

ATTENDU les échanges de courriels entre la direction générale et l'Association des pompiers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date des 6, 7 et 8 juillet 2021;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

ATTENDU les recommandations de la Mutuelle des municipalités du Québec sur les activités et espaces de conditionnement physique;

ATTENDU les consignes de la Santé publique;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 9 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil accepte de rouvrir la salle d'entraînement des pompiers et premiers répondants aux conditions suivantes :

- 1- Minimum de deux personnes dans la salle;
- 2- Maximum de quatre personnes à la fois;
- 3- Signature de :
 - formulaire d'information sur les risques;
 - formulaire d'inscription;
 - formulaire d'acceptation de risques;
 - questionnaire sur l'état de santé;
 - registre des utilisateurs (enregistrement obligatoire).
- 4- La désinfection revient aux utilisateurs;
- 5- Affichage des consignes;
- 6- Respect de toutes les consignes de la Santé publique et de la CNESST.

Que la direction générale et la direction du Service incendie soient mandatées pour mettre en place et faire signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

289-2021 AUTORISATION DE DÉPENSES : LIVRES JEUNESSE 2020-2021

ATTENDU que les élèves de l'école des Explorateurs utilisent la Bibliothèque Anne-Hébert;

ATTENDU que, dans le cadre d'un protocole avec la Ville pour les services de la bibliothèque, le Centre de services scolaire de la Capitale débourse une contribution financière annuelle;

ATTENDU qu'une partie de cette contribution doit être utilisée pour l'acquisition de livres jeunesse;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 5 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense pour l'achat de livres jeunesse pour l'année 2020-2021, au montant de 8 120 \$. Ce montant est à pourvoir à même la contribution financière du Centre de services scolaire de la Capitale.

ADOPTÉE

TRANSPORT

290-2021 AUTORISATION : REMBOURSEMENT D'UNE INDEMNITÉ À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU la correspondance transmise par la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le remboursement d'une somme de 1 883,32 \$ en date du 28 juin 2021;

ATTENDU que cette correspondance fait suite à des dommages survenus à la propriété située au 3100, route de Fossambault;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 28 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 1 883,32 \$ à la MMQ.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-330-00-995.

ADOPTÉE

291-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ : SERVITUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT (AVENUE DES CATHERINE)

ATTENDU que la Ville souhaite procéder à la construction d'un trottoir sur l'avenue des Catherine;

ATTENDU que la construction nécessite également la mise en place d'un mur de soutènement;

ATTENDU que ces infrastructures empièteront légèrement sur le lot 5 579 072 du cadastre du Québec appartenant à Metro Québec Immobilier inc.;

ATTENDU que l'étude Boilard, Renaud notaires inc. a préparé l'acte de servitude pour la construction d'un trottoir et d'un mur de soutènement (avenue des Catherine);

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de servitude;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de servitude pour la construction d'un trottoir et d'un mur de soutènement (avenue des Catherine).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 90 000 \$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE GRAND-CAPSA ET SUR LE VIEUX CHEMIN

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour des travaux de voirie sur la route Grand-Capsa et sur le Vieux Chemin.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 90 000 \$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE GRAND-CAPSA ET SUR LE VIEUX CHEMIN

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour des travaux de voirie sur la route Grand-Capsa et sur le Vieux Chemin.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

Projet de règlement numéro APR-247-2021

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à retenir des services professionnels pour la préparation des plans et devis, afin de procéder à des travaux de voirie sur la route Grand-Capsa et sur le Vieux Chemin, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 30 juin 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **90 000 \$** pour les fins du présent règlement, incluant la préparation des plans et devis pour les deux voies de circulation, l'étude géotechnique pour le Vieux Chemin et la révision de l'étude géotechnique pour la route Grand-Capsa, les travaux d'arpentage, les imprévus, les frais d'emprunt temporaire et les taxes nettes.

ARTICLE 4. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **90 000 \$** sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12 JUILLET 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ou déposées dans la boîte à courrier est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'a été transmise au conseil.

292-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore la séance du 12 juillet 2021.

L'assemblée est levée à 19 h 29.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2021**
